
Compte rendu du comité de pilotage de lancement de la démarche de classement de la RNR des *Dunes et paluds bigoudènes*

Le 12 octobre 22 à Plozévet

Ordre du jour de la réunion

- Ouverture du comité de pilotage
- Présentation des enjeux du site naturel des Dunes et paluds bigoudènes
- Présentation de l'outil Réserve naturelle régionale
- Démarche de préfiguration de la RNR Dunes et paluds bigoudènes
- Temps d'échange
- Conclusion

Ouverture du comité de pilotage

Josiane KERLOC'H - Présidente de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden
Au travers de leurs politiques respectives, les collectivités sont engagées dans la protection des milieux naturels.

Lors de l'élaboration de son projet de territoire, la CCHPB avait questionné les habitants sur les thématiques prioritaires à développer. L'environnement, et notamment la préservation du cadre de vie, est apparu comme l'enjeu principal.

Ces dernières années, les EPCI bigoudens ont multiplié les projets communs en faveur de la préservation des espaces naturels, en particulier avec l'obtention du label Ramsar.

Suite à la sollicitation du Conseil départemental du Finistère en 2016, les collectivités bigoudènes se sont engagées conjointement dans la démarche de labellisation Ramsar des zones humides. Au cours de cette démarche, une étude socio-culturelle a révélé un attachement fort à la baie d'Audierne, une envie de partager et de préserver ce joyau.

Ce partenariat entre la CCPBS et la CCHPB a permis de décloisonner les services et d'élaborer un projet de territoire commun sur un territoire partagé.

Ces différentes démarches prouvent l'intérêt certain des politiques menées en faveur de la préservation de notre cadre de vie.

La réponse à l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une RNR est apparue comme une suite logique aux précédentes démarches en vue de conforter l'existant et de se doter de moyens supplémentaires pour protéger cet espace sauvage.



Avec nos partenaires (Etat, Conseil régional, Conseil départemental, Conservatoire du littoral, associations locales) nous œuvrons chaque jour pour affiner les connaissances et maintenir, voire améliorer, la qualité des milieux.

Objectif commun : œuvrer pour le partage harmonieux entre activités humaines respectueuses de la biodiversité et la conservation de ce bien commun pour les générations futures.

Je tiens à remercier la Région pour l'accompagnement du territoire dans la démarche, la CCPBS pour le co-portage du projet et les partenaires pour leur participation au COPIL.

Jean-Claude DUPRE - Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

Les dunes et paluds bigoudènes sont un site naturel sauvage et remarquable, reconnu pour ses paysages et sa biodiversité. On y trouve :

- Plus de 320 espèces d'oiseaux inventoriées

- Plus de 1000 espèces de plantes

- Une vingtaine d'habitats naturels d'intérêt européen dont des zones humides labellisées au titre de la convention internationale Ramsar.

Cet espace naturel est l'héritage de ceux qui nous ont précédés. Ils devaient composer avec ces dunes peu fertiles, un environnement et une météo peu favorables aux cultures qui rendaient la vie dure à celles et ceux qui vivaient là. Sans en avoir conscience, ils ont su préserver le site tout en exploitant les milieux naturels de manière raisonnable.

Aujourd'hui, les choses ont changé ! Le littoral de la baie d'Audierne attire les promeneurs par ses grands paysages ouverts et changeants offrant un sentiment de liberté.

On a tous constaté ces dernières décennies et en particulier depuis 5-6 ans, le développement des loisirs de plein air dans ce site naturel jusque-là épargné. Cet intérêt pour nos dunes et paluds se fait parfois au détriment de la faune et de la flore. C'est souvent par méconnaissance des enjeux écologiques que ces perturbations ont lieu, ce qui doit nous amener à y remédier au travers nos actions de médiations et d'éducation.

Il est de notre responsabilité de transmettre aux générations futures ce bien qu'on nous a légué.

La préservation du patrimoine naturel est une ambition forte portée par nos 2 Communautés de Communes bigoudènes avec nos partenaires : Conseil régional, Conservatoire du littoral, Conseil départemental du Finistère, Etat, Europe et les associations telles Bretagne vivante et les Amis de la Baie d'Audierne... sans omettre les bigoudens qui tiennent à protéger et faire vivre leur patrimoine !

L'opportunité qui nous est offerte par le Conseil Régional de créer une RNR répond en cela à cette ambition. Une RNR, comme nous allons le voir ce matin, est un outil fort de préservation du patrimoine naturel au service de tous :

- Protéger les espaces et les espèces

- Améliorer notre connaissance du vivant

- Faire découvrir et partager en s'appuyant sur notre Maison de la baie d'Audierne, porte d'entrée des Paluds bigoudènes.



La construction de la Réserve naturelle régionale que nous engageons avec enthousiasme sera guidée par la volonté de conserver ce bien public fragile et de faire partager les émotions que nous éprouvons en la parcourant.

Afin d'obtenir la plus large adhésion à notre projet, la construction de la RNR se fera dans un esprit de concertation avec les usagers du site, comme c'est le cas ce matin.

La réunion de ce matin nous montre le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir pour aboutir à la création d'une Réserve naturelle régionale. C'est un beau projet et un défi à relever ensemble. On compte sur vous !

Je remercie encore la Région pour nous accompagner dans cette démarche, la CCHPB qui porte avec nous ce beau projet et met à notre disposition, ce matin, la salle Avel Dro et enfin tous les partenaires qui participent à ce Comité de pilotage.

[Carole LE BECHEC – Conseillère à la Région Bretagne](#)

Carole Le Behec s'est présentée en tant que conseillère régionale déléguée aux Réserves naturelles régionales. Elle est présidente de la commission « Climat, transitions et biodiversité » du Conseil régional et travaille en étroite collaboration avec Delphine Alexandre, Vice-présidente santé, eau et biodiversité, qui aurait dû être présente à ce comité de pilotage.

Carole Le Behec a rappelé les grands enjeux d'érosion de la biodiversité que nous avons devant nous. Elle a indiqué que le Conseil régional agissait avec sa compétence de création de Réserves naturelles régionales, en tant qu'outil fort de protection du patrimoine naturel, et en complémentarité avec toutes les autres actions. Actuellement 4 Réserves naturelles régionales sont en projet, dont 3 dans le Finistère et le comité de pilotage du projet de la commune de Guissény s'est tenu la semaine dernière. Elle s'est dit heureuse de participer à ce beau projet pour les dunes et paluds bigoudènes.

Elle adresse également ses félicitations aux collectivités pour l'obtention du label Ramsar.

[Sylvie HORIOT - Préfecture du Finistère](#)

Souhaite rappeler l'historique des démarches de protection sur ce territoire (projet de Réserve naturelle nationale, Natura 2000, site classé, APPB). Le projet de Réserve naturelle nationale avait échoué dans les années 1990 et la Préfecture du Finistère se réjouit du projet de classement en RNR du site Dunes et paluds bigoudènes en tant qu'outil de protection forte. Il est rappelé que ce projet devra s'articuler avec les autres démarches de conservation et de préservation en cours, tels que le site classé de la baie d'Audierne ou les arrêtés préfectoraux de protection de biotope. L'Etat sera aux côtés des acteurs locaux. Il veillera à la complémentarité de la future RNR avec la démarche Natura 2000 baie d'Audierne (car il est comptable devant l'Europe) pour laquelle l'Etat a renouvelé sa confiance à la CCPBS pour en porter l'animation. De ce fait, il veillera à ne pas multiplier les réunions et actions.

[Solène NEVEU - Préfecture Maritime de l'Atlantique](#)

La Préfecture Maritime soutient le projet de classement en RNR du site Dunes et paluds bigoudènes. Cela permettra de compléter le dispositif de protection en place, comme la démarche similaire engagée à Guissény. Cela devrait permettre une protection renforcée et un cadre réglementaire plus poussé. La Préfecture maritime sera présente auprès des élus et des usagers. Il faudra trouver une coordination des différentes instances de gouvernance et ne pas les multiplier.



Présentation des enjeux du site naturel des Dunes et paluds bigoudènes

Cf. diaporama

Didier OLIVRY - délégué régional du Conservatoire du littoral

Sur le site Dunes et paluds bigoudènes, trois niveaux de protection se complètent : une protection contractuelle via Natura 2000, une protection foncière du Conservatoire du littoral, et une protection réglementaire grâce à la mise en place d'une RNR.

Le Conservatoire du littoral est présent depuis de nombreuses années et acquiert 2 à 3 propriétés par semaine. Cependant il s'agit souvent de petits actes car les parcelles sont de moindre surface. La particularité du Conservatoire du littoral est qu'il ne peut gérer ses terrains en propre. Pour cela, des partenariats de gestion sont établis. En Bretagne on compte 44 gestionnaires (EPCI, communes, associations, etc.), pour 120 techniciens du littoral.

Tout comme la baie du Mont-St Michel et le Sillon de Talbert, la baie d'Audierne présente un caractère exceptionnel car c'est un des sites naturels d'un seul tenant le plus important pour le Conservatoire du littoral (généralement on retrouve beaucoup d'espaces relictuels). Plus de 1000 ha sont intégrés dans la zone d'intervention du Conservatoire qui a débuté ses acquisitions en 1985 et possède à ce jour 660 ha sur le site. Le Conservatoire a un partenariat pour la gestion avec les 2 communautés de communes.

Le Conservatoire possède également 112 ha sur les marais de la Joie et de Lescors à Penmarc'h.

La présence de la station de baguage de Trunvel, sans doute une des plus anciennes de France, gérée par Bretagne Vivante offre un suivi scientifique au long court très précieux et fournit des données robustes.

Sur la baie d'Audierne, la pratique du pâturage extensif est plutôt en phase avec la préservation des richesses naturelles mais l'activité de bulbiculture pose problème en termes de quantité et de qualité des eaux. Il y a également un enjeu important d'accueil des visiteurs et des habitants pour préserver les milieux et éviter au maximum les impacts sur l'environnement. Le problème de surfréquentation en Bretagne est de plus en plus fort avec le temps.

Le Conservatoire du littoral, déjà partenaire sur 4 RNR, est très heureux de la démarche et présente son souhait d'accompagner les collectivités dans ce projet.

Bernard TREBERN - bénévole Bretagne Vivante

Pour Bretagne vivante cette démarche est une nouvelle étape. Sur le site, cela fait plus de 50 ans que l'association a commencé l'aventure. La revue Penn ar Bed de 1969 dédiée à la Baie d'Audierne en est un exemple.

En 1988, la station de baguage de Trunvel est créée et apporte des données solides sur la migration des passereaux.

Bretagne vivante gère également deux réserves associatives : celle de l'étang de Trunvel (1986) en lien avec le propriétaire M. Catto, et celle des sablières à orchidées de Kerharo-Kerboulen (2002) couvertes par un arrêté de protection préfectoral de biotope.

Par ses suivis naturalistes réguliers, l'association alimente les banques de données naturalistes, en lien avec les autres acteurs de la connaissance comme le CBNB, le GRETIA ou encore le GMB.

Résumer les enjeux de biodiversité de ce site est très difficile : un des enjeux majeurs est l'avifaune. En effet, près de 320 espèces d'oiseaux transitent par le site. Parmi les espèces hivernantes, le Butor



étoilé hiverne encore ici, 1% des populations de Bécasseau sanderling et de Pluvier doré passe par la baie d'Audierne. Parmi les migrateurs, le site accueille chaque année le Phragmite aquatique qui est l'un des passereaux les plus menacés d'extinction et 5% de la population européenne de Phragmite des joncs. Beaucoup de Phragmite des joncs sont contrôlés à la station de Trunvel. Plus de 100 espèces nichent ou ont niché depuis 1970 sur le site, comme la Panure à moustache dont 5% de l'effectif national se retrouve ici. La colonie de Guêpier d'Europe est la seule sur tout l'ouest de la France.

Concernant la flore, on retrouve des espèces à enjeu majeur : l'Astragale de Bayonne pour laquelle le site est le plus septentrional, la Santoline, le Liparis de Loesel, l'Orchis des marais, la Filipendule vulgaire, la Fétuque bigoudène qui est une espèce endémique du Haut Pays Bigouden pour n'en citer que quelques-unes. Des enjeux forts sur le site existent aussi pour les amphibiens et les chiroptères notamment.

Les Dunes et paluds constituent un site fragile qui fait face à des évolutions contrastées selon les milieux, une érosion de la biodiversité, une fréquentation toujours plus importante, une gestion de l'eau à améliorer, etc.

Bretagne vivante est prête à se lancer dans ce projet de RNR en mettant à disposition ses compétences et ses expertises au service des porteurs du projet de création.

[Benjamin BUISSON et Aurélie ROUSSEL - Communautés de communes du Pays Bigouden Sud et du Haut Pays Bigouden](#)

La perception inhospitalière de notre espace naturel a progressivement laissé place à une prise de conscience de l'intérêt de préservation. A mesure que les activités de loisirs se sont développées, la protection foncière du Conservatoire du littoral, l'acquisition de connaissances grâce à Bretagne vivante, la reconnaissance de l'intérêt européen du site via Natura 2000 et la structuration des services communautaires se sont organisés grâce à une volonté politique affirmée et partagée de préserver le site (obtention récente du label Ramsar et engagement dans la démarche RNR).

A l'origine du projet de classement en RNR, Bretagne vivante a été le lanceur d'alerte en venant à la rencontre des élus du Pays Bigouden, leur indiquant qu'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création de RNR serait lancé par la Région et que les Dunes et paluds bigoudènes justifiaient un tel classement. Lorsque l'AMI a été diffusé, les élus se sont rapidement mobilisés pour présenter leur candidature. S'en sont suivies plusieurs phases d'instruction, de la soutenance du projet devant le CSRPN jusqu'à sa sélection finale.

Un des objectifs poursuivis par la création d'une RNR est d'intégrer les différents outils existants dans cette démarche : document d'objectifs Natura 2000, plans de gestion de la CCHPB et du Conservatoire du littoral, stratégie agroécologie de la CCPBS, programmes spécifiques (Gravelot, Barge à queue noire, Phragmite aquatique), etc.

Les plus-values de l'outil RNR sur le territoire :

- Se doter de moyens supplémentaires (appuis techniques et scientifiques) pour améliorer les connaissances, la gestion et la préservation ;
- Permettre d'explorer de nouvelles réflexions sur la gestion et la préservation des milieux, notamment en développant des expérimentations ;
- Conforter l'existant (station de baguage, outil fort d'acquisition de connaissances) et légitimer la place de la Maison de la baie d'Audierne.

Le périmètre de travail du projet RNR Dunes et paluds bigoudènes s'étend au maximum sur 1442 ha, de Plozévet à Penmarc'h, et inclut l'estran. Dans ce projet, on distingue :



- En vert, les parcelles du Conservatoire du littoral qui seront intégrées avec certitude au périmètre ;
- En jaune, les parcelles communales probables ;
- Et en orange, les parcelles privées dont l'intégration sera à discuter.

Le périmètre présenté est un projet qu'il faudra affiner et discuter avec l'ensemble des propriétaires.

Carole LE BECHEC – Conseillère à la Région Bretagne

Une RNR est définie par 4 grands principes :

- Principe 1 : la connaissance et protection du patrimoine naturel ;
- Principe 2 : l'intégration dans un réseau d'espaces naturels protégés ;
- Principe 3 : l'ancrage territorial ;
- Principe 4 : l'éducation à la nature et l'ouverture au public.

Ces 4 principes dont le principe 1 est le cœur d'une Réserve, ont été réaffirmés en session du Conseil régional d'octobre 2019 avec en 2 axes : conforter et étendre les RNR existantes et créer de nouvelles RNR. Pour cela, la principe d'un Appel à manifestation d'intérêt a été retenu. Suite aux candidatures à cet AMI, la session de décembre 2021 a sélectionné les 4 projets à accompagner vers un classement en RNR et a affirmé son ambition de développement du réseau.

Les motifs justifiant la sélection du projet par la Région pour engager une démarche de classement en RNR ainsi que les recommandations de la Région et recommandations du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) sont ensuite présentés. Ils sont intégralement donnés sur le diaporama en pièce jointe.

Présentation de l'outil Réserve naturelle régionale

Rosine BINARD - Chargée des RNR et autres aires protégées au Conseil régional de Bretagne

Une réserve naturelle est un outil réglementaire au service de la protection du patrimoine naturel, complémentaire à d'autres outils, notamment les outils fonciers, contractuels, communautaires et internationaux. Une bonne protection n'est pas seulement liée au statut juridique des outils ; elle est liée à l'adéquation entre la nature de l'outil et les enjeux locaux identifiés. Toutefois le classement en RNR ne résout pas tout. Une RN est au service de la protection du patrimoine naturel dans son acception large c'est-à-dire tous les êtres et formes du vivant ainsi que leurs interactions, du gène à l'écosystème et donc intégrant l'homme. Ces éléments de définition et d'objet, ainsi que l'histoire des sites, expliquent la grande diversité des Réserves naturelles. En France cela représente un réseau riche et diversifié de + de 350 sites protégés. Il existe des RNN classées par l'Etat et des RNR classées par les Régions. Qu'elles soient nationales ou régionales, les réserves naturelles ont les mêmes 3 grandes missions. : protéger, gérer, sensibiliser. En Bretagne, il existe actuellement 9 RNR, bientôt 4 de plus, 7 RNN et d'autres types de Réserves : la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Golfe du Morbihan avec un statut particulier d'aire marine protégée, la Réserve de biosphère d'Iroise, les Réserves associatives de Bretagne Vivante et les Réserves pour les mammifères gérées par le GMB.

L'outil RNR est réglementaire. Il a été instauré par la loi de démocratie de proximité de 2002, dont le décret d'application est paru en 2005. Cette loi confère au Conseil régional la compétence d'autorité



de classement des RNR. L'article L. 332-2-1-I du Code de l'environnement énonce que « Le Conseil régional peut, de sa propre initiative ou à la demande des propriétaires concernés, classer comme réserve naturelle régionale, les propriétés portant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou, d'une manière générale, pour la protection des milieux naturels. ».

Une RNR est classée pour une durée de 10 ans par le Conseil régional et comprend un périmètre défini et un règlement des pratiques et des usages. Pour être classé, l'accord de l'ensemble des propriétaires publics et privés est requis.

Le périmètre et le règlement figurent à la délibération du Conseil régional. Une RNR possède un ou plusieurs organisme(s) gestionnaire(s) locaux, un comité consultatif de gestion, un plan de gestion pour 10 ans et une dotation financière annuelle du Conseil régional.

La mise en place d'un conseil scientifique au sein d'une RNR n'est pas obligatoire mais recommandé. De plus, la validation du CSRPN est nécessaire à certaines étapes de la démarche.

Démarche de préfiguration de la RNR Dunes et paluds bigoudènes

Maureen KONRAD – Cheffe de projet réserves naturelles au Conseil régional de Bretagne

Ce comité de pilotage s'inscrit dans une démarche plus globale de procédure de demande de classement. Celle-ci comportent 3 étapes distinctes : 1- la phase préparatoire, 2- la constitution du dossier, 3- consultations et notifications. Ces différentes phases sont détaillées dans le diaporama joint. Nous sommes actuellement en phase préparatoire.

Dans le Code de l'environnement, il est indiqué que les propriétaires sont à l'initiative du projet de création de RNR. En Bretagne, ce sont des porteurs de projet qui sont à l'initiative, avec bien sûr une concertation à mener avec les propriétaires volontaires pour classer leurs parcelles en Réserve. Pendant cette phase préparatoire s'organise également la gouvernance, avec les comités de pilotage, comités techniques et groupes de travail.

Chaque instance a son rôle au sein de la gouvernance du projet.

- Le comité de pilotage : lance officiellement le projet, rappelle les préconisations du Conseil régional, partage la démarche et le calendrier. Il valide le dossier de demande de classement à déposer au Conseil régional.
- Le comité technique : apporte ses expertises, expériences et avis sur le projet.
- Les groupes de travail : approfondissent une thématique spécifique du projet.

D'autres types d'échanges peuvent être mis en place suivant les besoins : échanges bilatéraux, réunions d'information publiques, etc.

Benjamin BUISSON et Aurélie ROUSSEL - Communautés de communes du Pays Bigouden Sud et du Haut Pays Bigouden

Afin de constituer le dossier de demande de classement en réserve naturelle, les Communautés de communes du Pays Bigouden ont recruté un agent dédié qui débutera sa mission en novembre. Sarah



BOILLOT sera chargée de l'animation foncière et scientifique de la démarche, puis de la rédaction du dossier.

Le calendrier prévisionnel présenté sera amené à évoluer en fonction de l'avancement des échanges. L'objectif d'envoyer le dossier en septembre-octobre 2023 au Conseil régional est ambitieux.

Compte rendu de tour de table des membres présents

Roland CHATAIN - Président des Amis de la baie d'Audierne

La maison de la baie d'Audierne et l'association des Amis de la baie d'Audierne, ont un rôle important à jouer pour le respect du site en créant et mettant à disposition du public la connaissance des patrimoines de la baie d'Audierne. Ce rôle est à définir ensemble.

Eric GARIN - Fédération départementale de char à voile

Il serait intéressant de connaître les limites d'accès à la plage, notamment dans le cadre d'organisation de manifestations sportives. La pose d'un panneau permettrait de clarifier les règles de l'usage de la plage. Est-ce que le projet de RNR changera les pratiques sportives sur l'estran ?

→ C. LE BECHEC répond que la RNR aidera à clarifier les règles d'usage de l'estran.

→ E. RASSENEUR précise que le Haut Pays Bigouden va installer prochainement des panneaux sur les accès plage.

C. KERRIEN – Agence d'attractivité du Finistère

Ce site naturel revêt des enjeux à la fois écologiques et humains. Il est très attractif et le confinement n'a fait que confirmer une tendance à l'augmentation de fréquentation. Il faut trouver de nouvelles solutions de gestion de la fréquentation, qui impliquent de mieux connaître et mesurer les flux. Une enquête sur les motivations qui amènent les visiteurs sur les espaces naturels est en cours. Les messages de communication doivent être construits pour être compris du public.

Fédération départementale de randonnée pédestre

La Fédération souhaite que le parcours du GR34 empruntant la future RNR reste accessible. Il est précisé que les randonneurs ont fait des efforts, notamment en rendant obligatoires les embouts caoutchoutés sur les pointes des bâtons de marche. Enfin, les randonneurs sortent rarement des cheminements ce qui limite leur impact sur le milieu naturel.

D. OLIVRY et S. ALLANIOUX – Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral a identifié avec les élus l'envie de donner un rôle fondamental à la Maison de la baie d'Audierne en matière de découverte du milieu naturel. C'est pourquoi une étude architecturale et de programmation va être lancée prochainement pour déterminer la vocation de cet ensemble de bâtis. Un travail d'étudiants de l'Ecole Boule est d'ailleurs en cours.



Le Conservatoire regrette l'absence des tellineurs et des agriculteurs à la réunion. Une réunion va être organisée prochainement par l'Etat sur le sujet de la pêche à la telline et il aurait été pertinent qu'ils soient représentés aujourd'hui.

→ Le Comité départemental des pêches est bien présent au COPIL du jour et représente les pêcheurs à pied professionnels de telline.

De plus, le Conservatoire du littoral préconise de travailler sur un Document Unique de Gestion qui rassemblerait DOCOB Natura 2000 et plan de gestion du Conservatoire du littoral en un même document et permettrait la compatibilité entre ces différents outils.

Enfin, le classement en RNR permet d'ouvrir la possibilité de financements européens au titre du FEDER.

P. LAGOUGE – DDTM29

La DDTM soutient et accompagne la démarche. Elle sera vigilante quant à la coordination des différents outils Natura 2000 et RNR. Elle se pose également la question du périmètre présenté, notamment à travers un groupe de travail spécifique par exemple. La DDTM indique l'organisation d'une réunion prochaine sur la telline.

→ Benjamin BUISSON (CCPBS) précise que le périmètre présenté est bien une base de travail et de discussion. Vraisemblablement le périmètre définitif sera plus petit. Un groupe de travail sera proposé spécifiquement sur ce point important pour la suite du dossier.

G. PAILLAT – DREAL Bretagne

La DREAL va dans le même sens que les éléments exprimés par les autres services de l'Etat : articulation des outils et mutualisations des instances et document. Le périmètre de la RNR doit être en adéquation avec sa mise en œuvre et notamment la capacité à réglementer et faire respecter la réglementation par les porteurs de projet.

Il faudra évaluer l'opportunité de la mise en place d'un Document Unique de Gestion.

Enfin, la DREAL attire l'attention sur le fait qu'il ne faut pas tout attendre de la RNR qui ne règlera pas tous les problèmes du site.

J-C. DUPRE – CCPBS

La prise en compte du changement climatique doit être un volet important du projet dont les effets se font déjà sentir : augmentation du niveau marin et recul du trait de côte, assèchements de la palud, etc... Sur ce point, la problématique du pompage d'eau dans l'étang de Saint Vio et des effets sur la zone humide du Loc'h ar Stang en aval doit être débattue. Le pompage doit être plus encadré, réglementé, voire stoppé à moyen ou long terme.

S. MOREL - mairie de Tréguennec

Le maire rappelle l'importance du nom donné à la future RNR Dunes et paluds bigoudènes, qui ancre le site dans le territoire bigouden. Il rappelle que la recherche d'équilibre entre les activités



économiques et la biodiversité se fait souvent au détriment de cette dernière et que, le cas échéant, le conseil municipal de Tréguennec s’y opposera fermement.

Il rappelle l’importance de valoriser, sensibiliser et faire connaître le site et que la maison de la baie d’Audierne est en cela un portail pour découvrir cet espace naturel en disposant des clés pour le fréquenter tout en le respectant. Il précise que le territoire devra se poser la question de l’accueil des visiteurs et surtout du stationnement dans le respect du site.

La commune de Tréguennec est la seule qui a accepté le passage motorisé des tellineurs vers la plage. Aujourd’hui, il y a une problématique de sécurité vis-à-vis des autres usagers qui questionne les élus.

E. LAURENT – Conservatoire botanique national de Brest

Le CBNB poursuivra son accompagnement par la diffusion des données, par la mise en évidence et la hiérarchisation des enjeux botaniques, et dans le suivi de la gestion et restauration des milieux naturels et des espèces rares ou menacées.

G. KERVINGANT – Présidente de Bretagne Vivante et Bernard TREBERN - bénévole Bretagne Vivante

L’intégration du site au réseau des Réserves naturelles de France permettra de bénéficier de retours d’expériences très intéressants, notamment en ce qui concerne la recherche d’équilibre entre protection, usages et gestion de la surfréquentation.

La RNR permettra également de trouver une réponse à la gestion quantitative de l’eau dans les étangs et d’approfondir les connaissances en matière de biodiversité.

Elle donnera par ailleurs la possibilité de poursuivre et renforcer l’acquisition de connaissances par des programmes de suivis qui seront à mettre en place en lien avec les acteurs locaux.

J-P MIAGOUX – Mairie TREGAT

La RNR permettra de disposer d’éléments communs et partagés pour définir les règles d’usage du site, notamment de l’estran afin d’avoir une approche cohérente à l’échelle du site. Il rappelle que les communes sont souvent interrogées par les organisateurs d’évènements sportifs sur l’estran.

La CCHPB a recruté dernièrement un garde du littoral pour sensibiliser et faire respecter la réglementation locale en matière de préservation écologique.

P. LUCAS – Mairie PLOZEVET

Il y a de plus en plus de monde sur le littoral, en particulier des vans et des camping-cars, ce qui altère la bonne conservation le site.

J-P CATTO – propriétaire étang TRUNVEL

La RNR est un bon projet. La gestion de l’eau ne doit pas se faire au détriment de la reproduction du brochet.



→ M. MOULIERE, propriétaire de l'étang de Kergalan s'est excusé de son absence à la présente réunion et a fait parvenir un courrier. Il indique que le projet de RNR lui paraît acceptable sous réserve qu'il puisse continuer à y pratiquer la chasse et la pêche.

L. DEGUISE - Comité départemental des pêches du Finistère

Le comité attire l'attention sur l'enjeu de préservation de la qualité de l'eau notamment par rapport aux coquillages. Il souhaite conserver un accès pour la pêche à pied et il sera vigilant sur l'impact de la RNR sur la pêche à la telline.

P. DEVOGEL - GRETIA

Il y a peu d'enjeux connus sur les invertébrés. La RNR est l'occasion d'approfondir la connaissance concernant ce volet faunistique. Le GRETIA peut accompagner la future réserve pour la sensibilisation et la gestion.

Personnes présentes :

Nom	Prénom	Fonction	Structure
ALLANIOUX	Stéphanie	Chargée de mission	Conservatoire du littoral - délégation Bretagne
BINARD	Rosine	Chargée des RNR	Conseil régional de Bretagne
HORIOT	Sylvie	Cheffe du bureau de la coordination	Préfecture du Finistère
KERLOC'H	Josiane	Présidente	Communauté de communes du Haut pays bigouden
KERRIOU	Chantal	Directrice adjointe	Agence d'attractivité du Département
KERVINGANT	Gwénola	Présidente	Bretagne Vivante
KONRAD	Maureen	Cheffe projet RNR	Conseil régional de Bretagne
LAGOUGE	Pauline	Chargée d'études	Direction départementale des territoires et de la mer du Finistère
LAURENT	Elise	Chargée d'études	Conservatoire botanique national de Brest
LE BECHEC	Carole	Conseillère régionale	Conseil régional de Bretagne
LE RUDULIER	Catherine	Directrice services techniques	Communauté de communes du Haut pays bigouden
NEVEU	Solène	Cheffe bureau env. marin	Préfecture maritime de l'Atlantique
RASSENEUR	Emmanuelle	Vice Présidente	Communauté de communes du Haut pays bigouden
ROUSSEL	Aurélié	Technicienne environnement	Communauté de communes du haut pays bigouden
DEGUISE	Lara	Chargée de mission	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère
ANDRO	Dominique	Maire	Commune de PLOVAN
BONIZEC	Anne Marie	Adhérent	Fédération départementale de randonnée péde
BUISSON	Benjamin	responsable pôle littoral et biodiversité	Communauté de communes du pays bigouden sud
CATTO	Jean Pierre	Propriétaire de Trunvel	
CHATAIN	Roland	Président	Les amis de la baie d'Audierne
CHENAIS	Dominique	Adhérent	Comité départemental de char à voile
CLECH	Bruno	2e adjoint	Commune de TREGUENNEC
COMBE	Corinne	Adhérent	Association des amis de la baie d'Audierne
DEVOGEL	Pierre	Salarié	GRETIA
DUPRE	Jean-Claude	Vice Président	Communauté de communes du Pays bigouden sud
GARIN	Eric	Président	Comité départemental de char à voile
GARNIER	Mathilde	CASP	Préfecture maritime de l'Atlantique
GIMONT	Lionel	réfèrent Biodiversité	Préfecture du Finistère
GUIRRIEC	Marylise	Adhérent	Association des amis de la baie d'Audierne
LEGOFF	Jacques	Adhérent	Fédération départementale de randonnée péde
LUCAS	Philippe	Adjoint	Commune de PLOZEVET
MIAGOUX	Jean-Pierre	Maire	Commune de TROGAT
MOREL	Stéphane	Maire	Commune de TREGUENNEC
OLIVRY	Didier	Délégué de rivages Bretagne	Conservatoire du littoral - délégation Bretagne
PAILLAT	Gilles	Chargé de mission biodiversité	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne
TIRILLY	Eliane	Adhérent	Fédération départementale de randonnée péde
TREBERN	Bernard	bénévole	Bretagne Vivante
XUEREB	Jean Jacques	1er adjoint	Commune de TREGUENNEC

Personnes excusées :

Nom	Prénom	Fonction	Structure
ALEXANDRE	Delphine	Vice Présidente	Conseil régional de Bretagne
LE COZ	Gwénaëlle	Directrice	Office de Tourisme du Haut Pays Bigouden
LE DOARÉ	Stéphane	Président	Communauté de communes du Pays Bigouden Sud
LE TROADEC	Gwenola	Maire	Commune du PENMARC'H
MOULIERE	Yves	Popriétaire de Kergalan	